



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 avril 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 27 mars 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 11 avril 2008

**Cotisation annuelle 2008 versée à l'ARLA - Association pour la
restauration des vallées du Lambon et de ses affluents**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Josiane METAYER - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Patrick DELAUNAY - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mlle Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Frédéric GIRAUD - Anne LABBE donne pouvoir à Amaury BREUILLE - Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER - Françoise BILLY donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL - Blanche BAMANA donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Nathalie BEGUIER - Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT -

Excusés :

Adjoints :

M. Nicolas MARJAULT -

Conseillers :

Mlle Julie BIRET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 avril 2008

DELIBERATION D20080117

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La ville de Niort est adhérente depuis 1997 à l'Association pour la restauration des vallées du Lambon et de ses affluents (ARLA). L'association regroupe les collectivités riveraines des cours d'eau concernés, qui participent au financement selon une répartition qui fait intervenir le potentiel fiscal et le linéaire de berge relevant de chaque entité.

La part de cotisation acquittée par la ville de Niort s'élève à 55,13% du montant fixé par l'Assemblée générale. Ainsi après l'assemblée générale qui s'est tenue le 7 mars 2008, la cotisation 2008 s'établit pour Niort à la somme de 9 191 €.

L'association a notamment réalisé en 2007 :

- Une étude bilan du contrat de restauration et d'entretien du Lambon arrivé à son terme. Le bureau d'études proposera un nouveau plan de gestion du Lambon et de ses affluents en lien avec les objectifs européens pour 2015, sous réserve cependant de la mise en place d'une structure appropriée pour réaliser certains travaux pour se conformer aux dispositions de la loi sur l'eau.
- Des interventions d'entretien (campagnes d'arrachage de jussie, débroussaillage de sources, pose de clôtures de protection, réhabilitation de frayères...).
- Des actions de communication via son bulletin de liaison « Lambon point ».

Le programme prévisionnel pour 2008 comprend les mesures suivantes :

- campagne d'arrachage de la jussie à la confluence avec la Sèvre,
- pose de clôtures de protection, réhabilitation de frayères,
- création de zones humides ayant un intérêt floristique et faunistique,
- plantation d'arbres,
- inventaire orchidées ...
- actions de communication et de sensibilisation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à inscrire au budget 2008 (011-8331-6281) les crédits nécessaires au versement d'un montant de 9.191 € à l'association ARLA
- autoriser à verser la cotisation annuelle 2008

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD